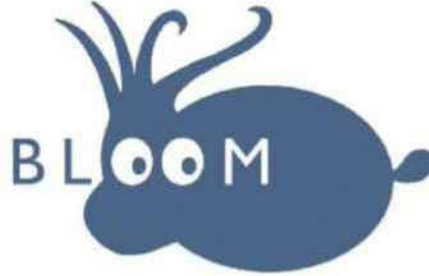




CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA PÊCHE DU THON ROUGE

# Thon rouge Bloom s'attire les foudres des récréatifs



Le 11 mars dernier, Bloom a donné son avis dans le cadre de la consultation publique sur l'arrêté qui réglemente la pêche du thon rouge pour 2020. Dans ce dernier elle s'opposait à « l'octroi supplémentaire de quotas » pour les loisirs. Une augmentation qu'elle juge injuste au regard d'une répartition « ô combien inéquitable » par rapport à la pêche artisanale méditerranéenne qui se partagerait que « les miettes ». De ce fait, Bloom se dit favorable à un renforcement de la réglementation de notre pratique. Dans la foulée, la FNPP, représentée par son Président Jean Kiffer, s'est insurgée contre cet avis qui, selon elle, serait de connivence avec la pêche professionnelle : « BLOOM, roule pour la pêche professionnelle, fut-elle, en l'occurrence, artisanale et méprise la pêche de loisir. Les pêcheurs plaisanciers sauront s'en souvenir... » Et la foire d'empoigne ne s'arrête pas là. Bloom publie le 26 mars un "essai" de clarification dans lequel l'association se dit du côté des pêcheurs de loisir tout en soulignant le manque de contrôles de la pêche de loisir du thon rouge afin de lutter notamment contre le braconnage. Des mesures qui devraient, au contraire, être bien reçues par les clubs ajoute-t-elle. En réponse à cette tentative de clarification, le président de la FNPP a pointé du doigt un discours ambigu et une absence de dialogue entre les deux entités, qui a probablement mené, selon lui, à cette « prise de position aussi injuste qu'inacceptable ».